

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D24027CCAS
Séance du 19 décembre 2024 à 18 heures 30

Ce jourd'hui le dix-neuf décembre de l'an deux mille vingt-quatre à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la
Convocation
Le 09/12/2024

Date d'Affichage
Le 09/12/2024

Date de mise en
ligne de la
délibération :
Le 27/12/2024

Présents :

Membres élus :

Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS, Agnès BRU, Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Bruno VICTORIA,

Membres nommés : Michèle CAMEL, Christiane FOULQUIER, Anne-Laure GRILLOT, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET, Boualem MEGUENNI

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 10	Vote pour : 10
Votants : 10	Vote contre : 0

Absents excusés : Alexis BRU, Françoise HURET, Michel CUPOLI,

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet de la délibération : Acceptation de dons

La Vice-Présidente explique que, lors du repas des séniors du 14 décembre dernier, des dons ont été faits pour l'acquisition d'objets de décoration sur le thème de Noël réalisés par l'association Familles Rurales. Il s'avère que l'association souhaite remettre au Centre Communal d'Action Sociale la totalité de la somme reçue à cette occasion soit 60 euros.

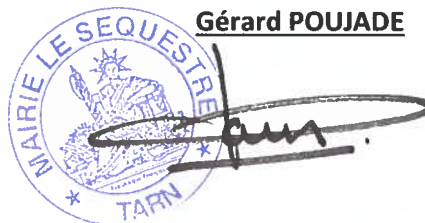
**Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité d'accepter le don de 60 euros remis par l'association communale Familles Rurales.**

Cette somme sera affectée au chapitre 75, article 756 (libéralités perçues) du budget 2024 du CCAS.

Certifié conforme au Registre

Fait au SEQUESTRE le 19 décembre 2024

**Le Président,
Gérard POUJADE**



**La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.